



Enjeux agricoles sur le pays de Lunel

La **crise énergétique** est un des défis les plus importants que nous allons devoir affronter. Nos modes de vie sont à reconsidérer, notamment nos modes d'alimentation, qui conditionnent l'ensemble de la chaîne depuis la production. Sur le territoire de la **communauté de commune du pays de Lunel**, l'agriculture est marquée par la **crise des filières** dominantes : viticulture ; fruits et légumes. Pour la collectivité, elle représente un enjeu important tant sur les plans économique, environnemental que sociétal, comme le rappelle l'orientation n° 3 du **SCOT** (Schéma de COhérence Territoriale) : « être un **espace de respiration et d'équilibre qui concilie urbanisation et identité rurale** ». Face à l'afflux démographique, la politique de rénovation et construction de logements semble prioritaire. La demande paysagère des habitants implique toutefois le maintien d'une identité agricole. **Comment faire dans ce contexte pour maintenir et créer des activités agricoles viables sur le territoire ?**

Deux pistes se dessinent pour envisager l'avenir agricole : la diversification des productions et des activités d'une part ; et la valorisation accrue des produits par une politique de qualité et de développement des circuits courts de commercialisation d'autre part. Ce dossier vous propose :

- un état des lieux du **contexte agricole** actuel sur la Communauté de Communes du Pays de Lunel ;
- une présentation des **études réalisées** pour mieux comprendre les attentes et projets des agriculteurs et des citoyens ;
- quelques **pistes possibles d'intervention publique** pour soutenir le développement d'une agriculture de proximité.

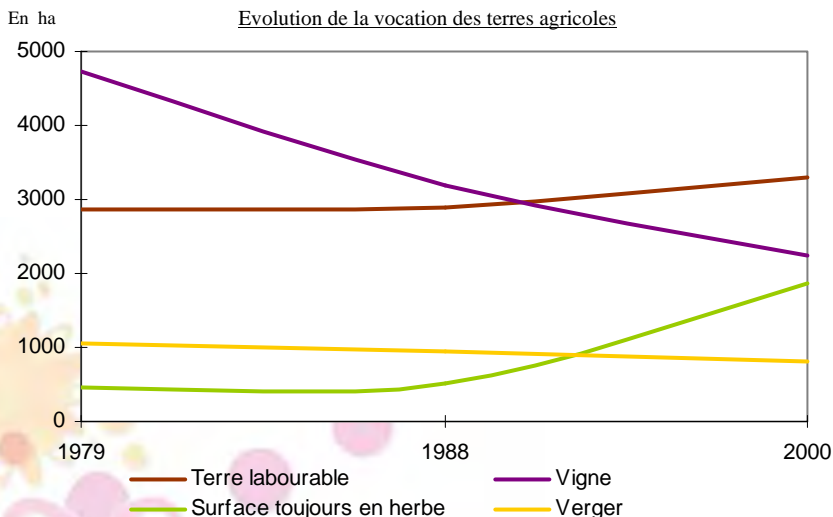
Contexte agricole

La CCPL connaît une forte **croissance démographique**. 2,3 % en moyenne annuelle entre 1990 et 1999 contre 0,91% pour le Languedoc Roussillon, soit 1 000 habitants de plus par an sur le canton. Ceci entraîne une **urbanisation** de plus en plus accrue. Entre 1990 et 2000 : 344 hectares de terres agricoles ont muté vers des espaces urbanisés.

L'**agriculture** représente 53 % de la superficie totale du territoire du pays de Lunel avec **deux zones** distinctes :

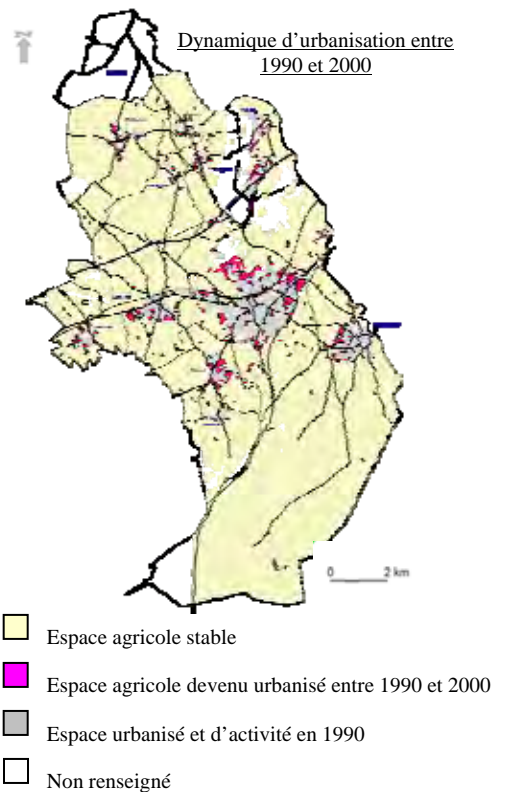
- La zone **nord** est presque exclusivement consacrée à la **vigne**, notamment avec la production de vins de qualité AOC.
- La zone **sud** (Lunel, Marsillargues, Saint Just et Saint Nazaire-de-Pézan) est beaucoup **plus diversifiée** avec des terres labourables et des surfaces fourragères, ainsi que des surfaces arboricoles et maraîchères. Le blé dur représente une part importante : cette espèce est cultivée sous contrat pour l'obtention de semences de multiplication ou pour les semouliers. La quasi-totalité des manades du territoire se situent sur les communes de Marsillargues et de Lunel.

On assiste à une **modification du paysage agricole** avec un changement de vocation des terres agricole avec 690 hectares de cultures permanentes passées en terres arables entre 1979 et 2000.



Réalisation : Julien LONGCOTE 2008
Source : RGA 1979 2000

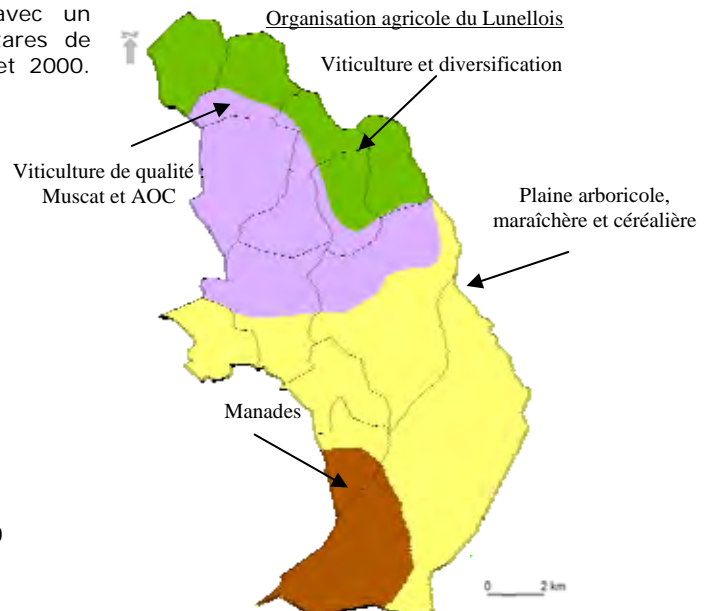
Dynamique d'urbanisation entre 1990 et 2000



- Espace agricole stable
- Espace agricole devenu urbanisé entre 1990 et 2000
- Espace urbanisé et d'activité en 1990
- Non renseigné

Réalisation : CG 34, DAT/Service cartographie
Source : SPOT THEMA 2000, PLU DDE 34, BD TOPO de l'IGN

Organisation agricole du Lunellois



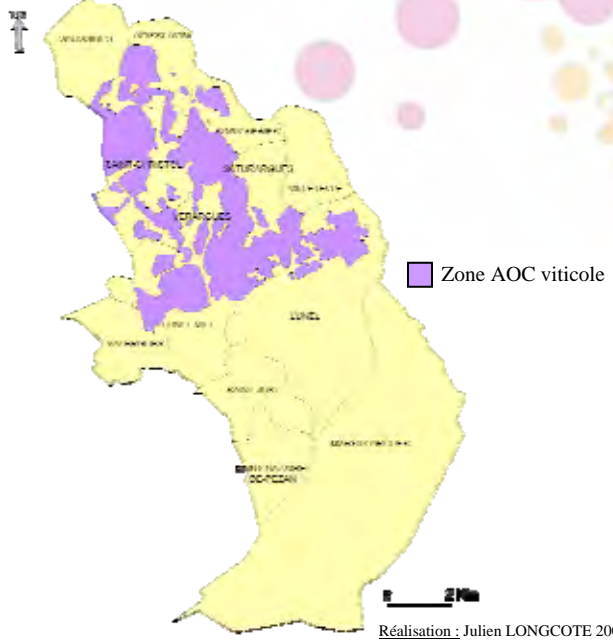
Réalisation : Julien LONGCOTE 2008
Source : Diagnostic agricole, BD TOPO de l'IGN



L'agriculture perd de plus de plus de poids avec la diminution de ses représentants. En effet, le **nombre d'agriculteurs** est en constante **baisse** : - 17,7 % entre 1990 et 1999. La majorité des agriculteurs se situent dans la zone sud, la plus peuplée. 65 % des agriculteurs sont rassemblés sur les seules communes de Lunel, Lunel-Viel et Marsillargues. Par contre, les communes ayant la plus forte proportion d'agriculteurs sont les communes du Nord.

On constate une **diminution de la SAU** (- 10 % entre 1979 et 2000) et **du nombre d'exploitants professionnels** (- 44 % entre 1979 et 2000). On observe, par ailleurs, un agrandissement de la SAU par exploitant passant de 9 hectares en moyenne en 1979 à 17 hectares en 2000. De plus, 44 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans.

AOC sur le canton de Lunel



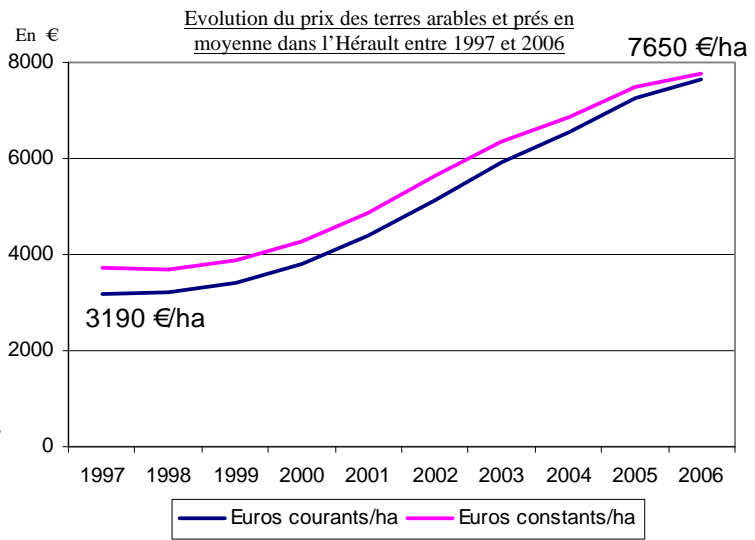
Evolution comparée de la SAU totale des exploitations et du nombre d'exploitations par commune



- La SAU diminue au même rythme que le nombre d'exploitations
- La SAU diminue à un rythme moins élevé que celui du nombre d'exploitations
- La SAU augmente alors que le nombre d'exploitations diminue

Réalisation : Julien LONGCOTE 2008
Source : MDE PCH, Données Agreste 1979 et 2000

En une dizaine d'année, le **prix des terres** agricoles a plus que doublé dans le département de l'Hérault passant de 3190 € courants/ha en 1997 à 7650 € courants/ha en 2006 pour des terres arables et prés.



Réalisation : Julien LONGCOTE 2008
Source : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

Principales tendances évolutives du contexte agricole de la CCPL :

- Pression urbaine
- Développement des friches
- Phénomène de cabanisation et de mitage du paysage
- Inflation des prix du foncier agricole

Possibilités d'intervention publique :

- réalisé : définition d'un SCOT définissant une orientation pour l'aménagement du territoire
- potentiel :
 - o zonage précis délimitant clairement les espaces à vocation agricole à moyen et long terme
 - o politiques de réserves foncières destinées à l'agriculture (par exemple pour favoriser l'installation et la reprise d'exploitations)

Enquête « politique agricole » Sept. 2005 - CCPL

Un **questionnaire** fut envoyé par la CCPL aux **agriculteurs** du territoire au mois de **Juin 2005** dans le cadre de l'élaboration du SCOT du pays de Lunel pour lancer une réflexion globale sur l'agriculture, ses difficultés actuelles et son évolution. **26,9 %** des exploitations professionnelles ont répondu à ce questionnaire, 50 % sont des viticulteurs et 22 % des viticulteurs diversifiés.

On constate une baisse nette de création d'exploitation après 1990. 65 % des exploitations sont **spécialisées** et 7,5 % avec une activité non agricole.

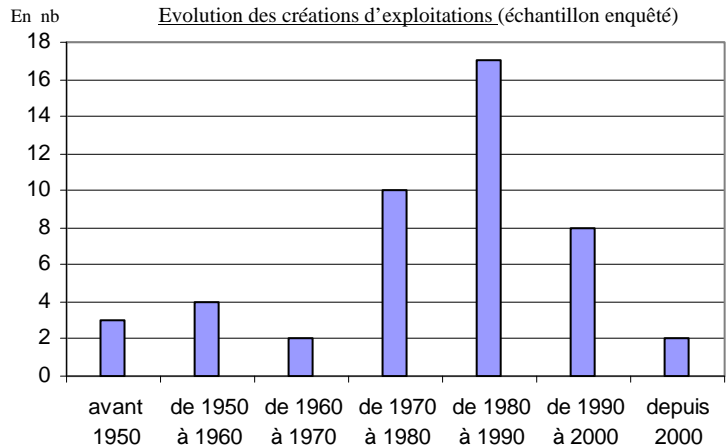
23 % des exploitations ont un problème de main d'œuvre.

13 % des exploitants ont un **successeur** et 56 % n'en ont pas.

38 % des exploitations ont des **difficultés de commercialisation**.

11 % des exploitations souhaitent développer l'export et 21 % souhaitent développer la vente directe. **62 % pensent que les circuits courts de commercialisation** sont un potentiel à développer et 15 % considèrent qu'il y a un manque d'aide et d'information sur ce sujet.

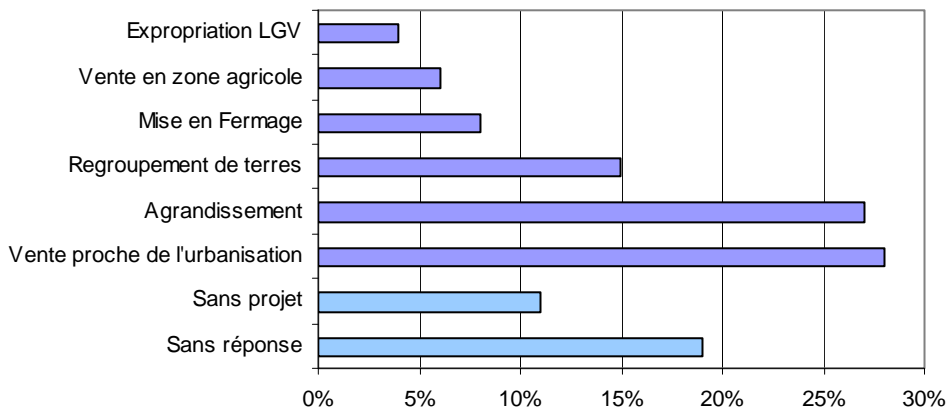
La majorité des exploitants sont propriétaires de leur terre. 32 % ont des terres dispersées et 31 % ont des terres non utilisées.



Réalisation : Julien LONGCOTE 2008

Source : Résultats du questionnaire Agriculteur CCPL Juin 2005

Evolution du foncier agricole : tendances et projets



Réalisation : Julien LONGCOTE 2008

Source : Résultats du questionnaire Agriculteur CCPL Juin 2005

Projets des agriculteurs

- En attente du passage de terrains agricoles en constructible
- Diversification, accueil, vente directe
- Démarche qualité (Pôle Excellence Rurale ; Agriculture Biologique)

Principales menaces perçues par la profession :

- Crise économique des filières : réduction des revenus issus des ventes ; place croissante de la grande distribution
- Vieillesse de la population agricole, attractivité réduite du métier auprès des jeunes
- Urbanisation et mitage du paysage

Attentes des agriculteurs vis-à-vis de la collectivité :

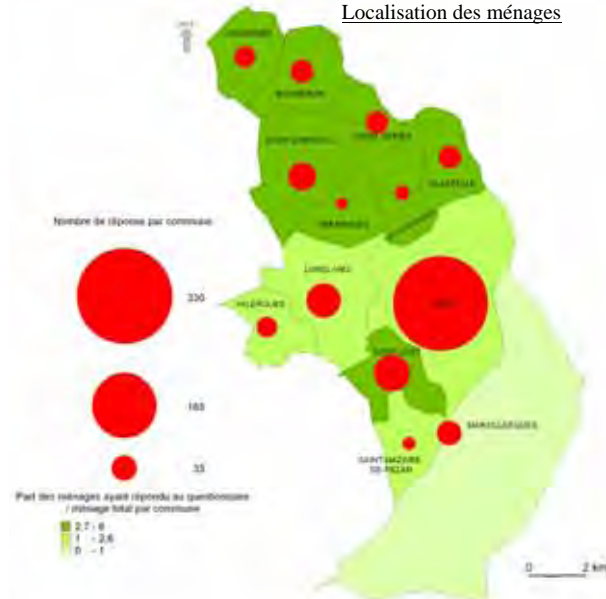
- préservation des zones agricoles et limitation de la cabanisation
- soutien de l'attractivité touristique et organisation de manifestations
- promotion et développement des produits locaux

Questionnaire : « soyons les acteurs de notre environnement » Mars 2008- CCPL, CIVAM



Ce questionnaire conçu par la CCPL avec l'appui du CIVAM 34 comporte deux grands volets « actions sur l'alimentation et actions sur le foncier pour favoriser l'installation des jeunes ». Il a été envoyé courant Mars 2008 et avait pour but de connaître l'engagement citoyen des habitants du pays de Lunel et de faire une pré-étude de marché afin de connaître le potentiel de clients sur le territoire. Ce questionnaire fut distribué aux 18 000 foyers du canton et 817 ont répondu soit 4,5 %. A ce questionnaire a été joint un dépliant présentant quelques producteurs du territoire et leurs productions.

Localisation des ménages



La majorité des réponses se trouve sur la commune de Lunel mais la part des ménages ayant répondu aux questionnaires par commune par rapport au nombre de ménages totaux par commune (données INSEE 1999) est la plus importante au Nord du territoire (les communes en vert foncé) et très faible sur la commune de Marsillargues.

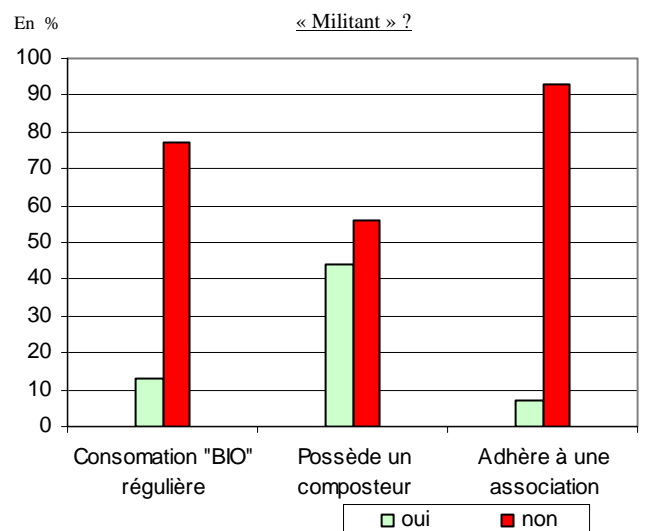
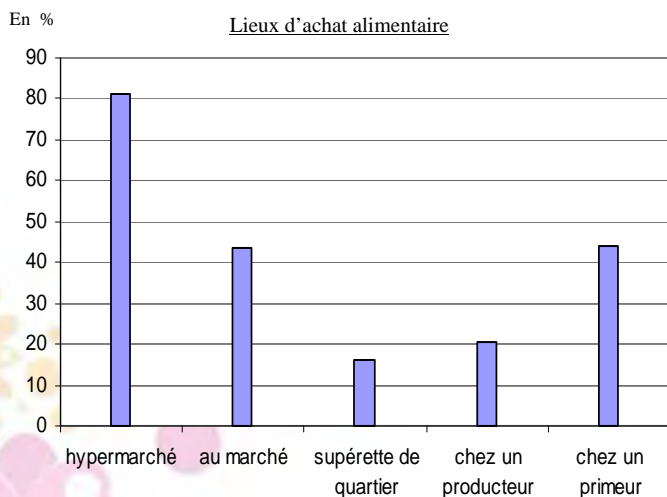
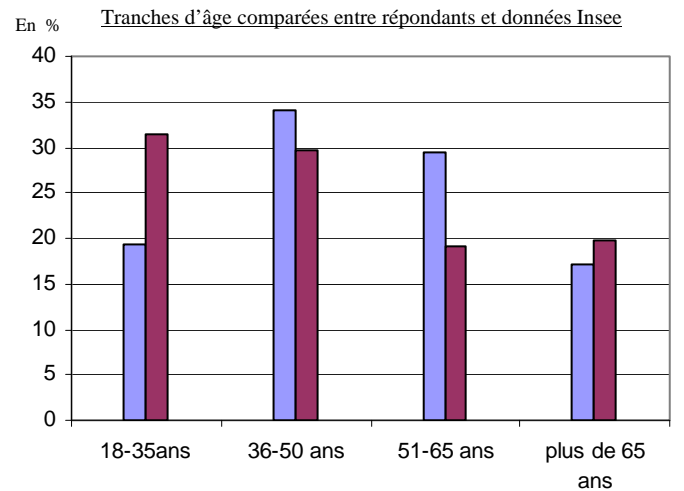
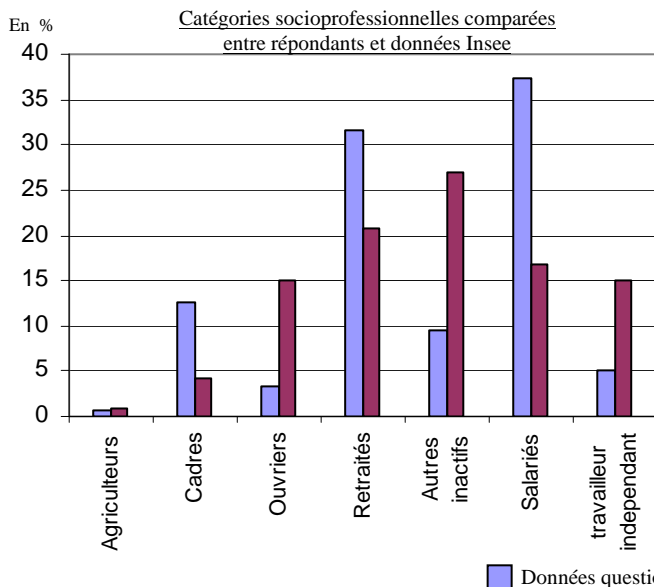
Ce faible taux sur la commune de Marsillargues peut s'expliquer par un problème de distribution des questionnaires, une part plus importante d'agriculteurs d'où une population déjà satisfaite vis-à-vis de l'achat direct aux producteurs.

Sur les communes aux taux les plus forts, l'explication peut être la présence de nouveaux arrivants avec des exigences alimentaires et environnementales fortes.

Réalisation : Julien LONGCOTE 2008

Source : Résultats du questionnaire « soyons les acteurs de notre environnement », données INSEE 1999

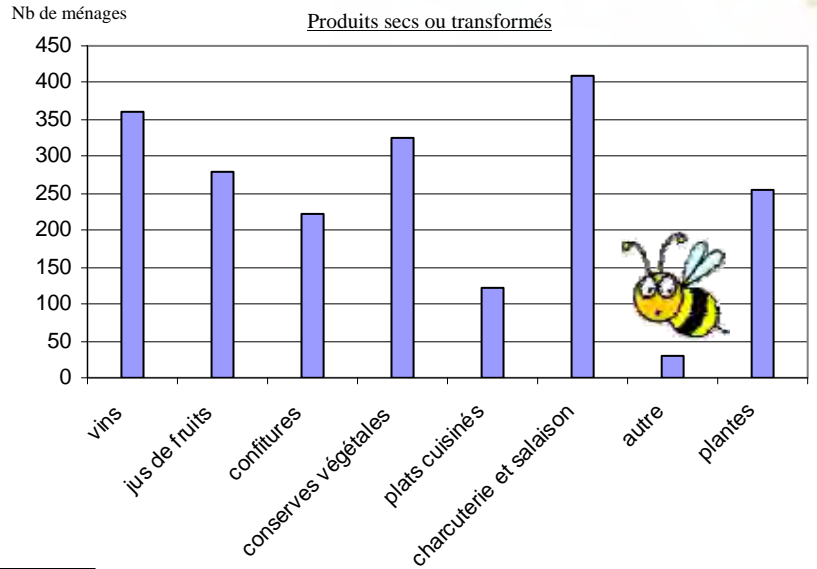
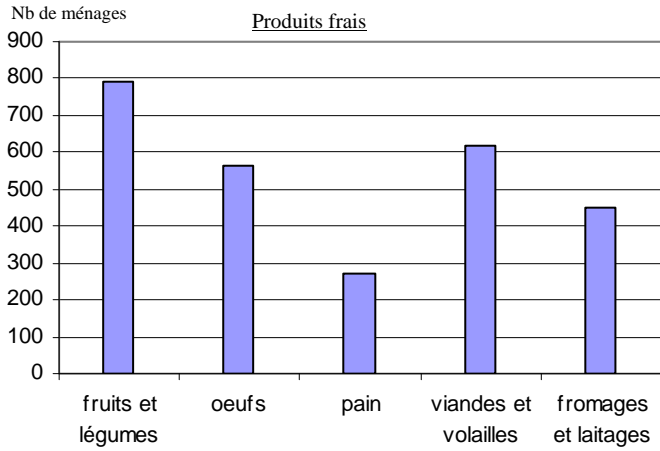
Profil des répondants



Réalisation : Julien LONGCOTE 2008

Source : Résultats du questionnaire « soyons les acteurs de notre environnement », données INSEE 1999

Produits demandés



Réalisation : Julien LONGCOTE 2008

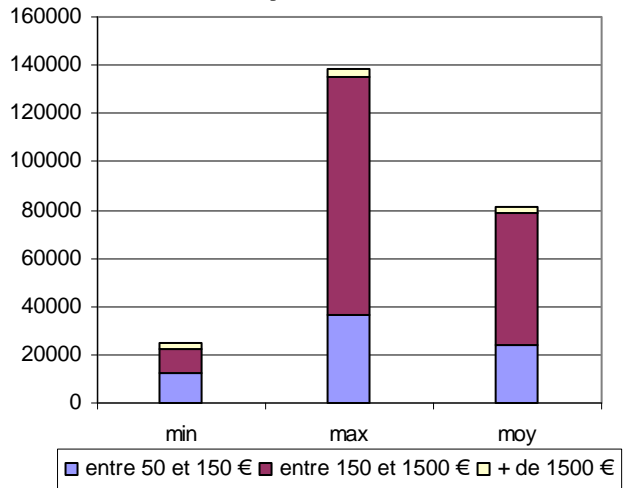
Source : Résultats du questionnaire « soyons les acteurs de notre environnement »

Société civile immobilière

55% sont intéressés soit 447 ménages
 178 ménages sont prêts à y consacrer du temps
 310 ménages sont prêts à investir financièrement

A 10000 € / hectare (source DDAF), il serait possible d'**acquérir entre 2 et 14 hectares** pour permettre l'**installation de 1 à 7 maraichers**, en comptant seulement les fonds des habitants.

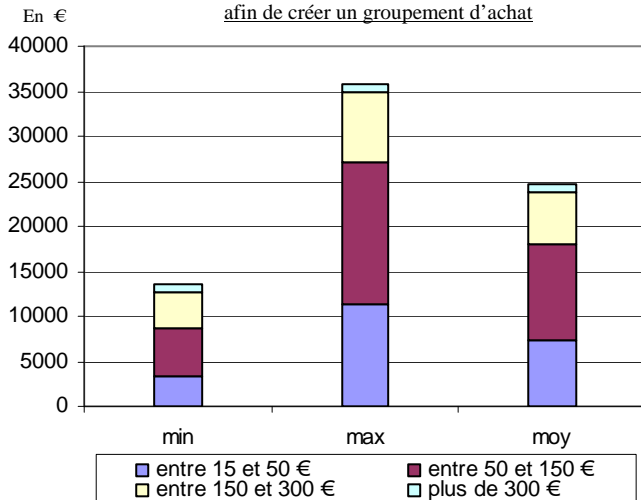
En € Somme cumulée pour l'investissement dans une SCI



Réalisation : Julien LONGCOTE 2008

Source : Résultats du questionnaire « soyons les acteurs de notre environnement »

En € Somme cumulée pour la constitution d'un capital social afin de créer un groupement d'achat



Réalisation : Julien LONGCOTE 2008

Source : Résultats du questionnaire « soyons les acteurs de notre environnement »

Groupement d'achat : Coopérative de consommateurs

60 % sont intéressés soit 494 ménages
 207 ménages sont prêts à y consacrer du temps
362 ménages sont prêts à investir financièrement soit un capital social de 14 000 à 36 000 €.

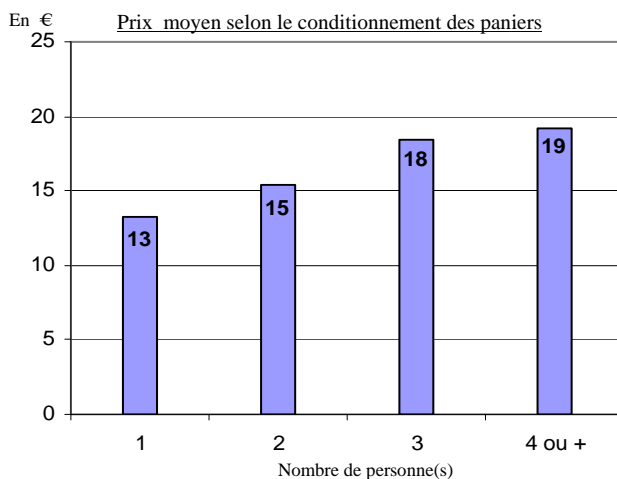
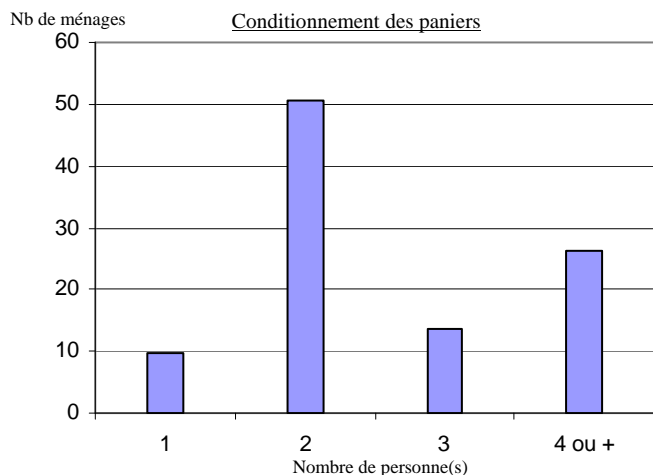
Marché de producteurs

75 % sont demandeurs d'un marché paysan
 Localisation : **LUNEL**
 Demande principale : « *des prix raisonnables* »
 (Les halles étant considérées comme trop chères)

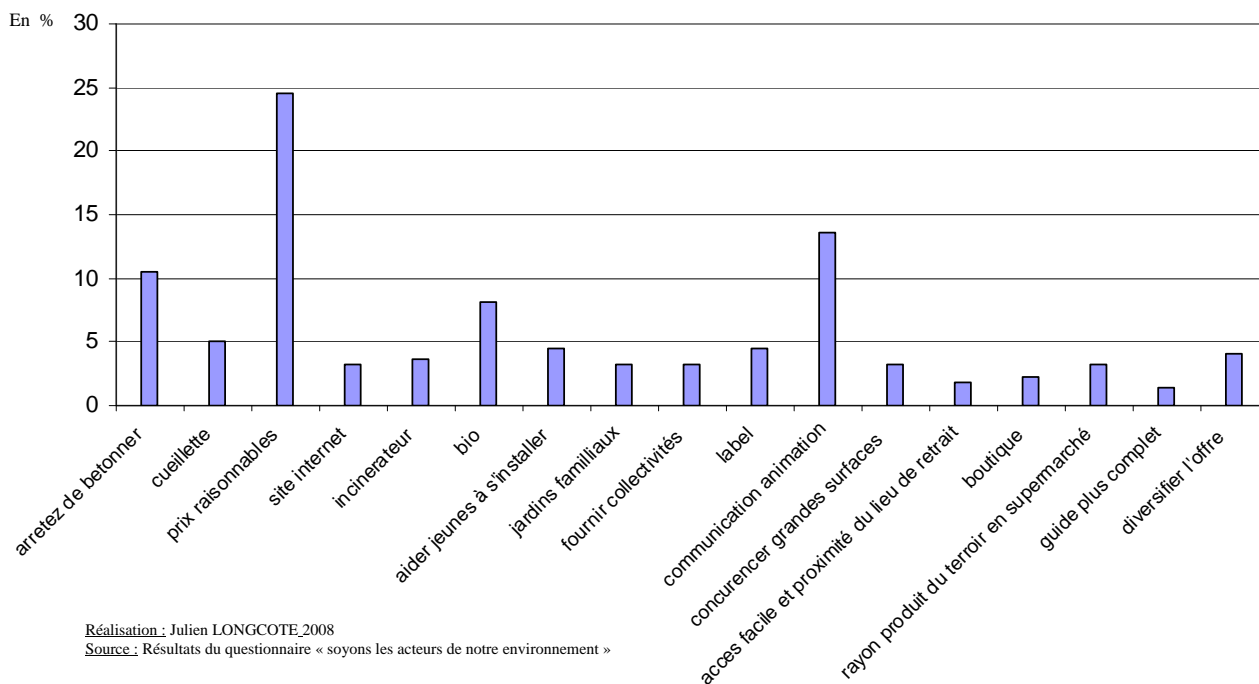
Panier paysan

85 % sont intéressés soit 694 ménages
40 % sont intéressés par la livraison à domicile soit
329 ménages

17 % considèrent la livraison comme indispensable soit
57 ménages
Disposition à payer pour un service de livraison : 2,60 €
en moyenne



Remarques, commentaires, propositions des répondants



Réalisation : Julien LONGCOTE_2008

Source : Résultats du questionnaire « soyons les acteurs de notre environnement »

Principales conclusions de l'enquête :

- potentiel non négligeable de demande citoyenne pour un panier de produits alimentaires locaux diversifié, et pour le développement d'initiatives concrètes de soutien aux agriculteurs (foncier ; circuits courts)
- intérêt pour des liens entre producteurs et consommateurs, voie de construction d'identité locale, de lien social, et d'approvisionnement alimentaire

Après présentation de ces résultats aux agriculteurs (mars 2008), un groupe de travail s'est constitué pour concevoir et expérimenter des paniers paysans, puis un marché de producteurs à Lunel.

Appui de la collectivité :

- communication globale sur l'agriculture du territoire
- mise à disposition d'espaces et d'occasions de vente
- soutien aux initiatives collectives portées par des producteurs et / ou des consommateurs locaux

Exemple d'initiatives pour soutenir l'agriculture locale

I. Actions sur l'alimentation

1) Label produits locaux



Y Grenoblois (38)

« Depuis 2002, les produits locaux et les fermes d'accueil de l'Y Grenoblois ont leur signature : **"Terres d'ici, agriculteurs de l'Y grenoblois"**. Cette marque identifie les produits du terroir et les fermes d'accueil qui respectent un cahier des charges strict, dont les quatre engagements essentiels sont : le respect de l'environnement, la garantie de l'origine "Y Grenoblois", la qualité de l'accueil, l'information et les services et la transparence de la démarche. Près de 60 agriculteurs adhèrent déjà à cette charte. Mais ces fruits, légumes, fromages, viandes, vins ou fleurs sont également commercialisés chez 29 détaillants et un grossiste du territoire « Y grenoblois ». "Terres d'ici" est une marque déposée et créée par l'Association pour le Développement de l'Agriculture de l'Y Grenoblois ; seuls les agriculteurs et les distributeurs ayant signé la charte ont le droit de l'utiliser. »
Pour en savoir plus : voir www.adayg.org

Pays d'Aubagne (13)

« **Les jardins du pays d'Aubagne** : il s'agit d'une **marque collective** lancée en mai 1996 par la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume dans le cadre de sa Charte Agricole pour le maintien de son agriculture périurbaine. Son objectif est **la valorisation des produits frais de qualité et du terroir du Pays d'Aubagne**. A l'origine centrée sur les fruits et légumes, la marque permet désormais aussi de différencier les miels et fromages de chèvre produits sur la région selon des cahiers des charges spécifiques. Le contrôle du respect de ce cahier des charges est effectué par un organisme extérieur de façon annuelle chez un tiers des exploitants de la marque. Aujourd'hui, une vingtaine de producteurs adhèrent à cette marque qui garantit au consommateur, origine, fraîcheur et qualité du produit. La gestion est assurée par le CETA, le Centre d'Etudes Techniques Agricoles d'Aubagne qui a en charge le suivi des producteurs, la révision des cahiers des charges et qui mène tout au long de l'année des actions de promotion (participation à des foires et salons locaux, organisation de manifestations). »

Pour en savoir plus : voir www.aubagne.com ou www.jardinsdupaysdaubagne.com



2) Association pour le Maintien d'Agriculture Paysanne

« Une Amap, c'est **une association de consommateurs** qui s'entendent avec un ou plusieurs paysan(s) et discute collectivement avec lui d'un contrat type de livraison de produits à un rythme régulier, sur une durée déterminée (3 mois, 6 mois, un an) pour un **montant fixé et versé à l'avance**. Sur cette base, les contrats sont signés individuellement. Les consommateurs se déclarent solidaires de l'agriculteur en cas d'aléa climatique. Les premières expériences menées dans ce sens de la part de consommateurs, ont eu lieu dans les années 70 au Japon sous le nom de Teikei (= relation directe) et simultanément en Allemagne et en Suisse. Le nombre d'Amap ne cesse d'augmenter depuis dans le Monde. »

Pour en savoir plus : voir www.urgenci.net

AMAP Croquevert (13)

« CROQUEVERT a été créée en septembre 2001. En 2007, elle compte 75 adhérents pour 55 paniers de légumes distribués. Elle fait partie du réseau Alliance Provence qui gère, fédère et soutient l'installation d'AMAP. La région PACA soutient ce réseau qui compte, aujourd'hui, une centaine d'AMAP avec environ 16 000 consommateurs »

Pour en savoir plus : voir www.allianceprovence.org



II. Actions sur le foncier

1) Portées par les collectivités



Pays d'Aix (13)

« **La Communauté du Pays d'Aix achète des terres agricoles.** L'offre foncière est devenue rare et chère en Pays d'Aix. Aussi, lorsqu'une vente risque d'entraîner une perte de la vocation agricole d'un terrain, la CPA propose de le racheter. Elle la loue ensuite ou le rétrocède à un exploitant agricole désireux de s'agrandir ou de s'installer. Des opérations ont été réalisées à Aix, Éguilles, Pertuis, Puyloubier et Trets. »

Pour en savoir plus : voir www.agglo-paysdaix.fr

La communauté d'agglomération de Nantes (44)

« Une convention fut adoptée entre la **communauté d'agglomération** et la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) : la safer assure un suivi permanent des mutations foncières permettant d'intervenir dans les **zones prioritaires réservées aux usages agricoles**. Elle peut préempter avec le soutien financier de l'agglomération lorsque les exploitations sont vendues à des intérêts non agricoles. En juin 2000, le district de l'agglomération nantaise prend une délibération en faveur d'un programme de réalisation d'un diagnostic des zones agricoles viables et s'engage à préserver les terres agricoles et sièges d'exploitation par préemption si nécessaire, à leur transfert, à remettre en valeur certaines terres agricoles et à favoriser les liens entre les urbains et le monde agricole. »

Pour en savoir plus : voir www.nantesmetropole.fr



2) Portées par des Sociétés Civiles Immobilières



SCI terre fertiles sur le plateau de Saclay (91)

« La SCI Terres Fertiles a été créée en août 2005 à l'initiative d'un **groupe de citoyens** du plateau de Saclay et du réseau des AMAP d'Île-de-France. Le but de cette SCI est le **maintien d'une agriculture de proximité** et respectueuse de l'environnement en région parisienne et la **lutte contre une urbanisation à outrance**. Cette SCI, constituée pour acheter 20 ha sur le plateau de Saclay dans un premier temps, revêt un caractère territorial, ce qui permettra d'acquérir d'autres terrains agricoles en Île-de-France. Le succès de cette SCI (170 000 € rassemblés en trois mois) montre à quel point les **citoyens souhaitent s'impliquer dans la gestion de leur territoire** ! »

Pour en savoir plus : voir www.terredeliens.org

III. Action globale sur l'économie agricole et l'alimentation

1^{er} Village « BIO » de France (83)

« **CORRENS** est un petit village du Var comptant 661 habitants situés au cœur de la "Provence Verte" à 15 Km de Brignoles. Ce village se distingue par une qualité de vie préservée et une agriculture soucieuse de l'environnement. La **vigne**, étant la principale ressource économique du village, les actions du maire (un vigneron) se sont portées sur la pérennisation de la culture de la vigne et la protection de l'environnement afin de maintenir l'activité économique du village. En 1997, la **cave coopérative** était dans une situation économique difficile. Il fallait trouver un moyen de maintenir des exploitations de petite taille tout en accroissant la valeur de la production de façon à éviter la désertification, à terme, du village. La production classique étant synonyme de course aux hectares, **l'agriculture biologique** est apparue comme la solution du fait qu'elle est adaptée aux petites et moyennes surfaces. Aujourd'hui, **95% des terres** du village sont cultivées selon les normes de l'Agriculture Biologique. La culture bio de plantes aromatiques et médicinales (PAM) destinées à la distillation (pour les transformer en huiles essentielles) et à l'alimentaire (herbes de Provence) a débuté en 2004 et des **repas bios** sont proposés deux fois par semaine à la **cantine scolaire**. Le **village** a été **sauvegardé** sans que les habitants aient eu besoin de renoncer à l'économie principale (la viticulture) et sans qu'ils n'aient recours à la vente aux promoteurs immobiliers. »

Pour en savoir plus : voir www.correns.fr



Que peut faire une commission « Agriculture » à l'échelle de la CCPL ?

1. Actions en faveur du développement économique

Un soutien à la **diversification** des productions afin de limiter les conséquences de la crise viticole peut être une solution pour maintenir les paysages et la population agricole.

Pour renforcer l'agriculture locale, la commission agricole de la CCPL peut avoir une politique « qualité » avec la mise en place d'un **label local** et favoriser l'agriculture « **Bio** » (protectrice de l'environnement, des paysages et favorable au maintien de l'emploi agricole).

D'autre part, il est important de favoriser les **circuits courts** de commercialisation. Cette orientation doit se concrétiser par la mise en place d'un marché paysan, d'aider à la réalisation de panier paysan par des actions de communication et de mise à disposition de locaux pour le dépôt des paniers.

Chaque commune peut agir en approvisionnant sa restauration collective en produits locaux afin de garantir aux agriculteurs des débouchés réguliers et de proximité.

Une politique d'**observation** semble nécessaire à travers une **évaluation** afin d'avoir un suivi de l'évolution agricole, de l'impact des politiques lancées et ainsi d'**aider à la décision**.

*De plus, il est important de penser au **renouvellement** de la population agricole qui est vieillissante en ayant une véritable **politique d'accueil agricole** :*

- *par la mise à disposition de terres et de bâtiments d'exploitation pour faciliter la venue de jeunes exploitants (au travers de hameaux agricole par exemple),*
- *par la mise en place d'une politique d'accueil de porteurs de projet désirant créer une activité agricole (voir des exemples de territoires pro-actifs dans l'accueil, sur le site « www.installation-campagne.fr »).*

2. Actions sur le foncier en faveur du maintien et de la création d'activités agricoles

Le foncier est l'outil de travail indispensable à l'agriculteur. Une vision claire de son évolution lui est nécessaire pour développer ou maintenir son activité. Un **zonage précis et à long terme** est indispensable si l'on choisit de préserver les paysages agricoles et la profession. Cette cartographie agricole s'est faite sur le SCOT de Flandres Dunkerques par exemple. *Pour en savoir plus : www.dunkerquegrandlittoral.org ou www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/actu/scot/*

Différents outils réglementaires existent afin de **préserver les espaces agricoles et naturels** ce qui ne peut être que positif au développement et au maintien de l'agriculture et des agriculteurs.

*Pour en savoir plus : Document agriculture et planification territoriale, Décembre 2007, Chambre d'agriculture et direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Hérault
Téléchargeable sur www.herault.pref.gouv.fr/grandsdossiers/construction_agricole.pdf.*

Seule l'implication des politiques publiques peut sensibiliser et mobiliser un maximum d'acteurs potentiels concernés : agriculteurs, consommateurs, distributeurs...

- **Les outils de planification territoriale développés par les collectivités locales peuvent contribuer à préserver et développer l'agriculture de proximité**
- **A l'échelle d'un EPCI, l'observation des mutations de l'agriculture et de l'alimentation locales permet de mieux comprendre les enjeux et attentes pour adapter les choix des politiques publiques**
- **A partir d'une vision prospective des évolutions de la demande alimentaire locale, il est possible de proposer une véritable politique active de promotion du territoire, de diversification des produits et des services proposés par les agriculteurs, et d'accueil des futurs agriculteurs**